

Chers Clients d'Amazon,

Vous faites partie de nos meilleurs clients et nous vous remercions chaleureusement de votre fidélité. Depuis son lancement, Amazon.fr consacre toute son énergie à vous proposer la plus large offre de produits qui soit, au meilleur prix. Par exemple, nous appliquons en permanence la remise maximum autorisée de 5% sur les livres français.

Afin de faciliter la découverte des millions de livres qu'Amazon.fr propose sur son site, la livraison est gratuite en France métropolitaine pour tous les livres, sans minimum d'achats. Ceci autorise un accès plus facile et plus direct à la création littéraire, notamment pour ceux d'entre vous qui sont éloignés des points de vente physiques, ou qui ne peuvent s'y rendre facilement.

Aujourd'hui, votre droit à la livraison gratuite est menacé. Le Syndicat de la Librairie Française (SLF) a intenté une action en justice contre Amazon, et contre d'autres libraires sur le Net, visant à nous faire renoncer à la gratuité des frais de port sur les livres. Amazon.fr ne pense pas que cette action aille dans l'intérêt des lecteurs, ni d'ailleurs dans celui des auteurs et écrivains. Aussi allons-nous continuer à défendre vigoureusement votre droit à bénéficier de la livraison gratuite.

En tant que lecteur, votre opinion en la matière est très importante, et nous sommes persuadés que les libraires du Syndicat de la Librairie Française apprécieraient aussi de connaître votre avis.

Si vous tenez à la livraison gratuite, merci de nous le dire et de le faire savoir au SLF. Vous pouvez ainsi envoyer votre point de vue à Amazon (pour-la-livraison-gratuite@amazon.fr) et au SLF (slf@nerim.fr).

A bientôt sur www.amazon.fr

Xavier Garambois
Directeur Général